

PROJET DE PARC AGRIVOLTAÏQUE

COMMUNES DE SAINT-PARDOUX-LE-LAC (87)

2025-000009

Mars 2025

Pré-diagnostic écologique



Table des matières

1 Méthodologie	3
1.1 Recueil bibliographique	3
1.2 Aires d'étude utilisées.....	3
1.3 Visite de terrain	5
2 Contexte écologique local.....	6
2.1 Zonages naturels d'inventaire ou de protection	6
2.2 Autres Zonages	7
3 Milieux naturels et flore	11
3.1 Caractérisation des milieux naturels de la zone d'étude	11
3.2 les zones humides.....	14
3.3 La flore	17
4 la Trame Verte et Bleue	19
5 La faune	20
5.1 Herpétofaune.....	20
5.2 Mammifères.....	23
5.3 Avifaune	27
5.4 Insectes.....	33
6 Conclusions du pré-diagnostic écologique	35

Table des cartographies

Carte 1 : Cartes de localisation des aires d'étude utilisées	4
Carte 2 : Aire d'étude immédiate (AEI) sur fond orthophoto.....	4
Carte 3 : Zonages naturels d'inventaire présents au sein de l'Aire d'étude éloignée (AEE) ...	8
Carte 4 : Zonages de Protection conventionnelle et Sites Natura 2000 présents autour du site	9
Carte 5 : Cartographie des habitats naturels caractérisés sur la base de la première campagne de terrain	13
Carte 6 : Situation des terrains étudiés vis-à-vis des zones humides potentielles définies par l'INRA et AGROCAMPUS OUEST (2023)	15
Carte 7 : Cartographie des zones humides potentielles de l'EPTB Vienne	16
Carte 8 : Situation de l'AEI par rapport aux zonages du SRCE Limousin	19
Carte 9 : Cartographie des arbres remarquables ou à cavités relevés dans le cadre de la première visite de terrain	27

1 MÉTHODOLOGIE

1.1 RECUEIL BIBLIOGRAPHIQUE

Préalablement aux relevés de terrain, une collecte et une analyse des données existantes sur le secteur étudié ont été réalisées auprès :

- Des centres documentaires spécialisés ;
- Des structures scientifiques compétentes ;
- Des structures administratives concernées (DREAL, ...) ;
- Des études réalisées dans le secteur...

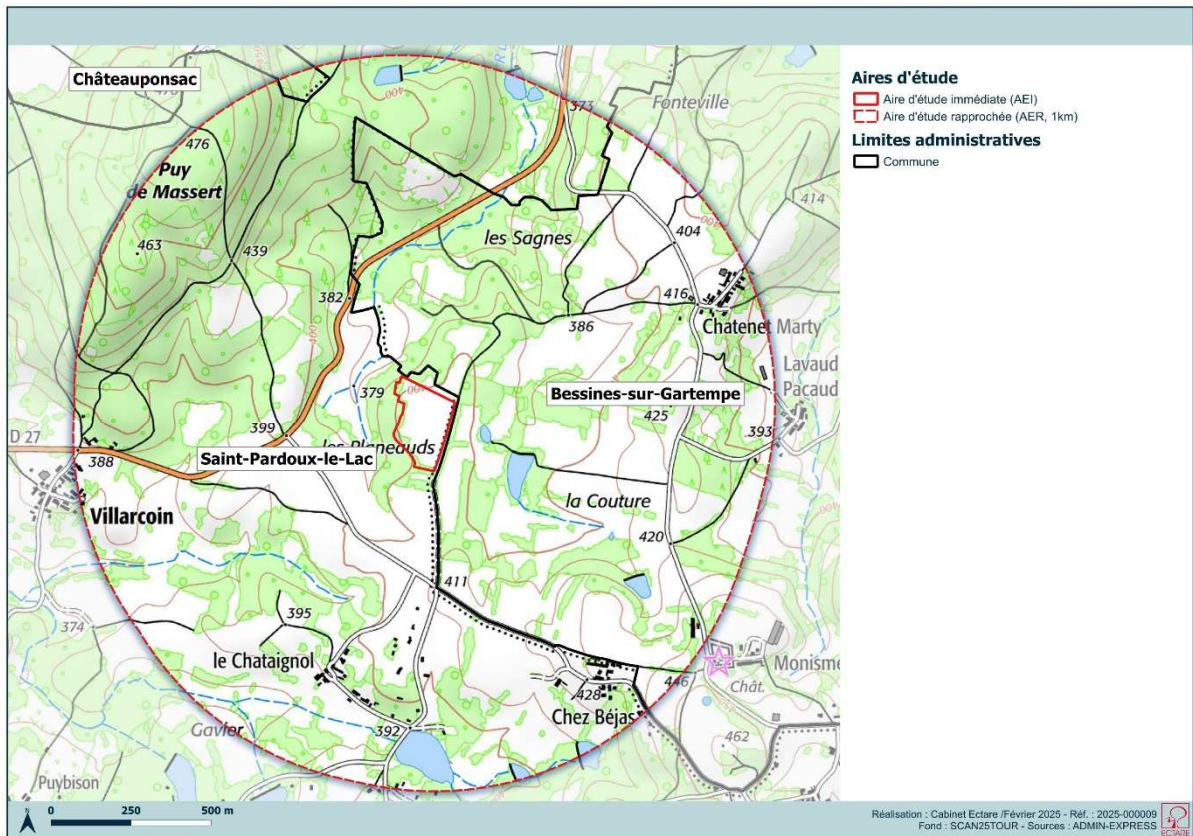
Listes des ressources utilisées :

Organisme ou document consulté	Nature des informations recueillies
INPN	Données bibliographiques faune et flore à l'échelle de la commune Description des zonages naturels
Observatoire FAUNA	Données bibliographiques faunistiques
Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA)	Données bibliographiques floristiques
Bases de données Faune-Limousin	Données bibliographiques faunistiques
Réseau partenarial des données sur les zones humides (RPDZH)	Pré-localisation des zones humides
SRCE Limousin	Trames Verte et Bleue

1.2 AIRES D'ÉTUDE UTILISÉES

Afin de prendre en considération certaines composantes écologiques nécessaires à l'évaluation complète des impacts, trois aires d'étude ont été définies :

- **une aire d'étude « immédiate » (AEI)** correspondant à la zone d'implantation potentielle du projet à savoir les terrains sur lesquels peuvent être potentiellement implantés les panneaux photovoltaïques, les pistes d'accès et les postes électriques. C'est sur ce périmètre, ainsi que sur une bande tampon de 50 m, qu'un inventaire écologique tous taxons « Habitats-Faune-Flore » a été effectué ;
- **une aire d'étude « rapprochée » (AER)**, d'un rayon de 1 km autour de l'AEI, au sein de laquelle se sont portées des recherches bibliographiques ciblées et l'analyse des continuités écologiques ;
- **une aire d'étude dite « lointaine » (AEE)**, d'un rayon de 4 km, permettant d'analyser le contexte patrimonial (zonages naturels) et les connexions écologiques avec les réservoirs de biodiversité existants.



Carte 1 : Cartes de localisation des aires d'étude utilisées



Carte 2 : Aire d'étude immédiate (AEI) sur fond orthophoto

1.3 VISITE DE TERRAIN

Dans le cadre de ce pré-diagnostic, l'analyse bibliographique a été complétée par deux visites de terrain réalisées en dehors de la période de pleine expression de la faune et de la flore.

Cette visite, dont le but n'est pas de réaliser des inventaires exhaustifs, a pour objectifs :

- Une première caractérisation des habitats naturels en présence ;
- Une première délimitation des zones humides sur les critères « végétation » et « sol » définis par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié ;
- Une première appréhension des capacités d'accueil du site pour les espèces faunistiques protégées et/ou patrimoniales citées dans la bibliographie locale.

Date	Conditions météorologiques	Experts mobilisés
12/02/2025	Nuageux, vent faible T 10 à 12°C	Thibault MOULOISE

2 CONTEXTE ÉCOLOGIQUE LOCAL

2.1 ZONAGES NATURELS D'INVENTAIRE OU DE PROTECTION

Le site étudié n'est concerné par aucun zonage naturel ou de protection.

Plusieurs zonages naturels sont présents dans un rayon de 4Km autour de l'AEI :

- La **ZNIEFF de type 2 « Mont d'Ambazac et vallée de la Couze »**, localisé à **290m au Sud-Ouest** de l'AEI. Il s'agit du seul zonage naturel présent au sein de l'AER (1 km autour de l'AEI).
- Les **ZNIEFF de type 1** :
 - « **Site à Chauve-souris des Monts d'Ambazac : Chantot-Vauguenige** », située à 2,7Km à l'Est
 - « **Site à chauves-souris des Monts d'Ambazac : ruines du Château de Monisme** » à 863m au sud-est
 - « **Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac** » à 3,8Km au sud-est
 - « **Etang de Sagnat** » localisée à 3,4Km au nord-est
- Le zonage Natura 2000 le plus proche se situe à 3,9Km au sud de l'AEI, il s'agit de la **Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac »** (identifiant national FR7401141).

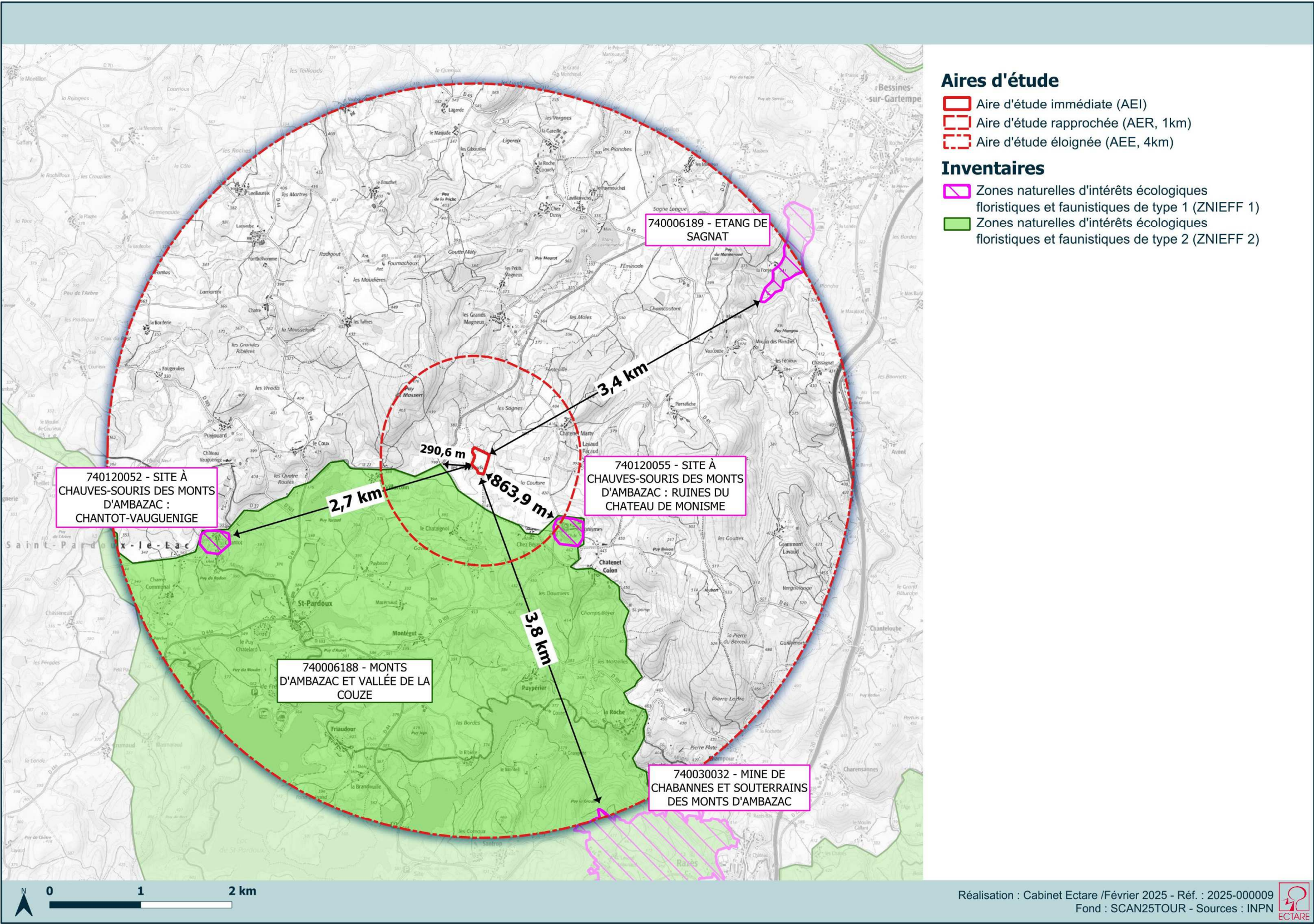
Type de Zonage	Nom (Identifiant national)	Distance et Situation par rapport à l'AEI	Intérêts patrimoniaux (Habitats, Faune, Flore)	Probabilités d'interaction avec l'AEI
Zonages d'inventaires				
ZNIEFF de type 2	Mont d'Ambazac et vallée de la Couze (740120113)	290m à l'Ouest	<u>Faune</u> : Crapaud calamite; lucane-cerf volant; hespérie du Brome; damier de la succise; barbastelle d'Europe; chat forestier; minioptère de Schreibers; muscardin; murin de Bechstein; petit murin; murin à oreilles échancrées; grand murin; murin à moustaches; grand rhinolophe; petit rhinolophe; autour des palombes; engoulevent d'Europe; grimpereau des bois; busard Saint-Martin; pigeon colombin; corbeau freux; pic mar; pic noir; torcol fourmilier; bec-croisé des sapins; Perdrix grise; bondrée apivore; grive litorne; hérisson d'Europe; murin de Daubenton; murin de Natterer; noctule commune; Pipistrelle commune; oreillard gris; écureuil roux; <u>Flore</u> : Bryophytes (7 sp), arnica des montagnes;	Modéré à faible
ZNIEFF 1	Site à Chauve-souris des Monts d'Ambazac : Chantot-Vauguenige (74012052)	2,7Km à l'Ouest	<u>Faune</u> : Barbastelle d'Europe; grand murin; murin à moustaches; petit rhinolophe	Modéré

Type de Zonage	Nom (Identifiant national)	Distance et Situation par rapport à l'AEI	Intérêts patrimoniaux (Habitats, Faune, Flore)	Probabilités d'interaction avec l'AEI
ZNIEFF Type 1	Site à chauves-souris des Monts d'Ambazac : ruines du Château de Monisme	863m	<u>Faune</u> : Barbastelle d'Europe; grand murin; murin à moustaches; petit rhinolophe	Modéré
ZNIEFF de type 1	Mine de Chabannes et souterrains des Monts d'Ambazac	3,8Km	<u>Faune</u> : Engoulevent d'Europe, vanneau huppé	Modéré
ZNIEFF de type 1	Etang de Sagnat	3,4Km	<u>Faune</u> : Hérisson d'Europe, écureuil roux	Nul
Réseau Natura 2000				
ZSC	Bassin de Gouzon (FR7401124)	11,7 km à l'est	<u>Habitats</u> : Lande sèche, prairie à Molinia sur sol calcaire, mégaphorbiaies, prairie maigres, hêtraie acidiphiles <u>Faune</u> : Lucane cerf-volant ; grand rhinolophe, petit murin, murin à oreilles échancrées, murin de Bechstein, grand murin	Faibles (chiroptères)

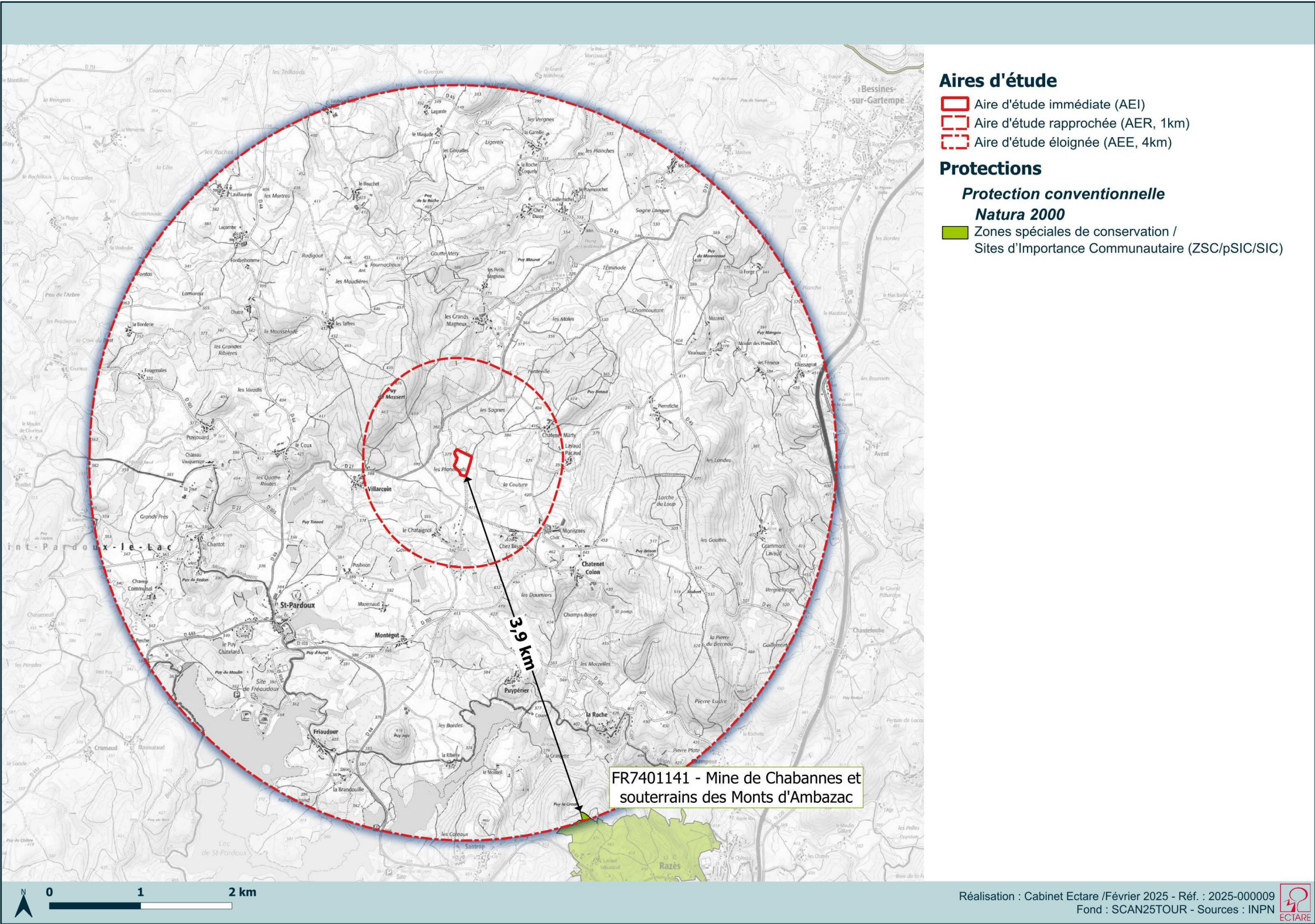
2.2 AUTRES ZONAGES

Cinq autres terrains gérés ou acquis par le Conservatoire des Espaces Naturels sont également présents dans un rayon de 4Km.

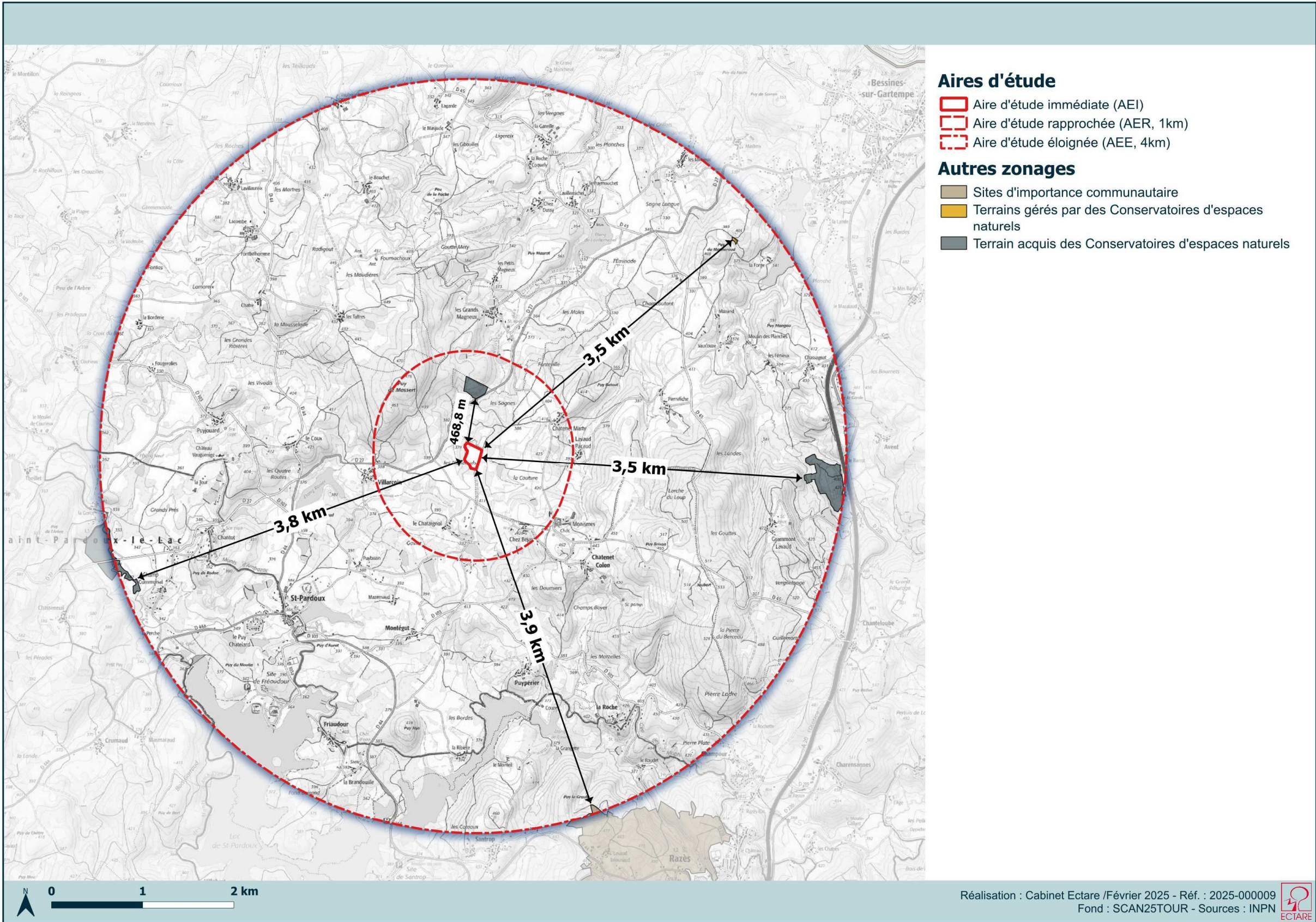
Carte 3 : Zonages naturels d'inventaire présents au sein de l'Aire d'étude éloignée (AEE)



Carte 4 : Zonages de Protection conventionnelle et Sites Natura 2000 présents autour du site



Carte 3 : Autres zonages présents autour du site



3 MILIEUX NATURELS ET FLORE

3.1 CARACTÉRISATION DES MILIEUX NATURELS DE LA ZONE D'ÉTUDE

La première caractérisation de terrain a permis de mettre en évidence la présence de 4 grands types d'habitats sur l'AEI :

Habitat naturel	Description de l'habitat
Prairie mésophile de fauche CB : 38.2 / 81.1 EUNIS : E2.2 / E2.61 Natura 2000 : -	L'essentiel du site est occupé par une parcelle agricole ouverte gérée par fauche pour la production de fourrage. Bien que non réalisée en période favorable à la caractérisation des milieux naturels, la visite de terrain laisse présager d'une prairie relativement artificialisée et eutrophisée, ne permettant à priori pas de rattachement à l'habitat d'intérêt communautaire 6510 (Ce point sera toutefois à vérifier dans le cadre d'inventaires floristiques en période printanière).
Taillis de châtaigniers CB : 31.8E x 41.9 EUNIS : G5.71 x G1.7D Natura 2000 : -	Les franges ouest du site sont occupées par des végétations de recolonisation ligneuse issues de coupes forestières plus ou moins récentes. Ces végétations prennent la forme de fourrés à genêt à balai ou de taillis de châtaigniers assez denses.
Fourrés de recolonisation à genêt à balai CB : 31.84 EUNIS : F3.14 Natura 2000 : -	
Chênaie-hêtraie acidiphile à houx CB : 41.52 EUNIS : G1.82 Natura 2000 : 9120 (pour partie)	Le site recoupe de manière ponctuelle quelques reliquats de boisements feuillus relativement mûres correspondant à des chênaies et chênaies-hêtraies acidiphiles à houx. Ces formations forestières sont à rattacher à l'habitat d'intérêt communautaire 9120, notamment pour les faciès où le hêtre est le mieux représenté.



Prairie mésophile de fauche



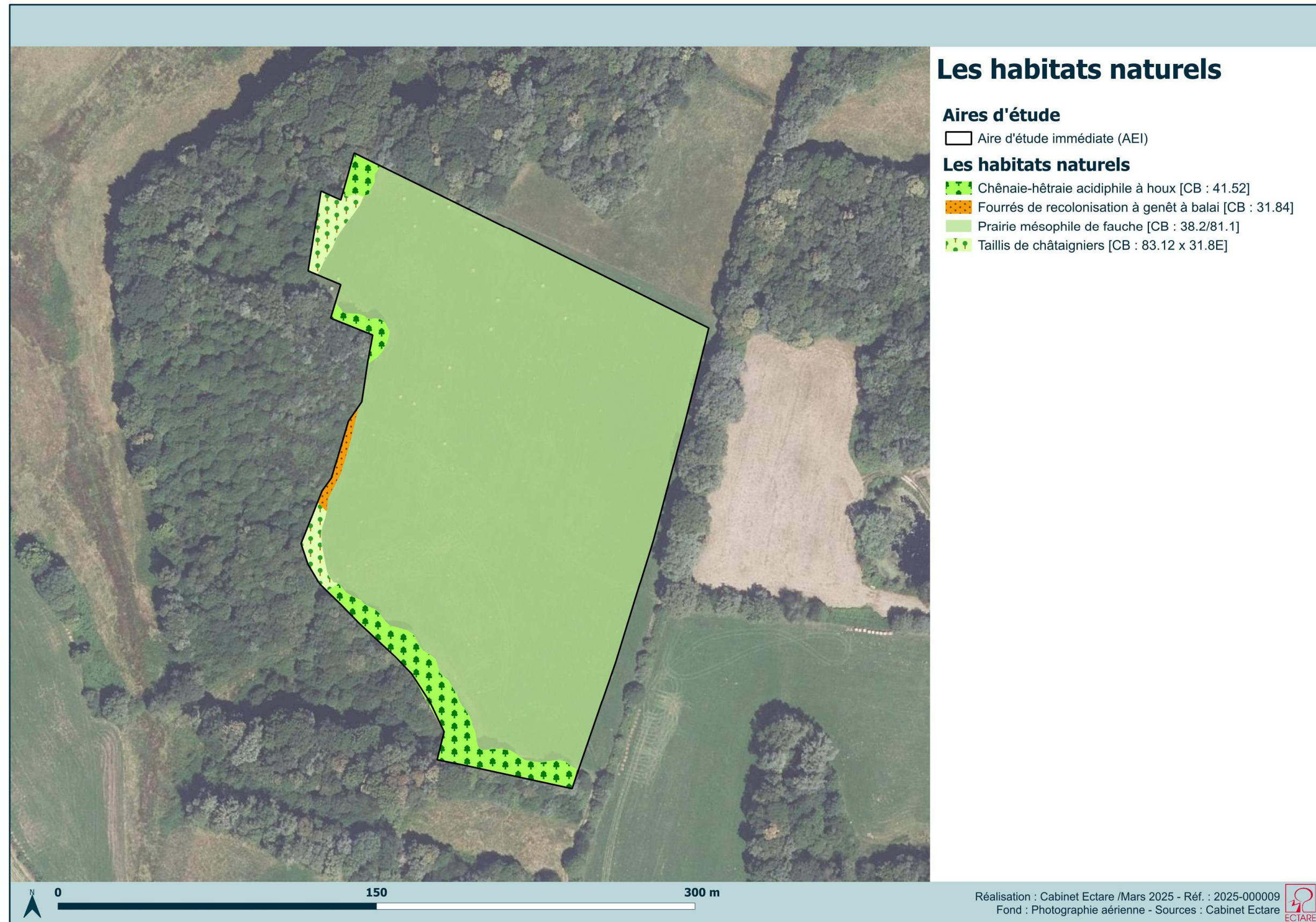
Fourrés à genêt à balai et taillis de châtaigniers



Chênaies-hêtraies acidiphiles à houx (faciès mûre à fauche et faciès plus pionnier à droite)

CONCLUSION SUR LES MILIEUX NATURELS

L'AEI est majoritairement occupée par des milieux agricoles ouverts correspondant à une prairie mésophile fauche ne représentant à priori qu'un enjeu limité. Les franges ouest et sud du site recoupent pour leur part des formations forestières à pré-forestières acidiphiles, dont des reliquats de chênaies-hêtraies acidiphiles à houx (habitat d'intérêt communautaire).



Carte 5 : Cartographie des habitats naturels caractérisés sur la base de la première campagne de terrain

3.2 LES ZONES HUMIDES

3.2.1 Zonages relatifs aux zones humides existant sur le territoire

3.2.1.1 À l'échelle nationale

Sollicitées par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine en 2014.

Cette carte modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Les enveloppes d'extension des milieux potentiellement humides sont représentées selon trois classes de probabilité (assez forte, forte et très forte).

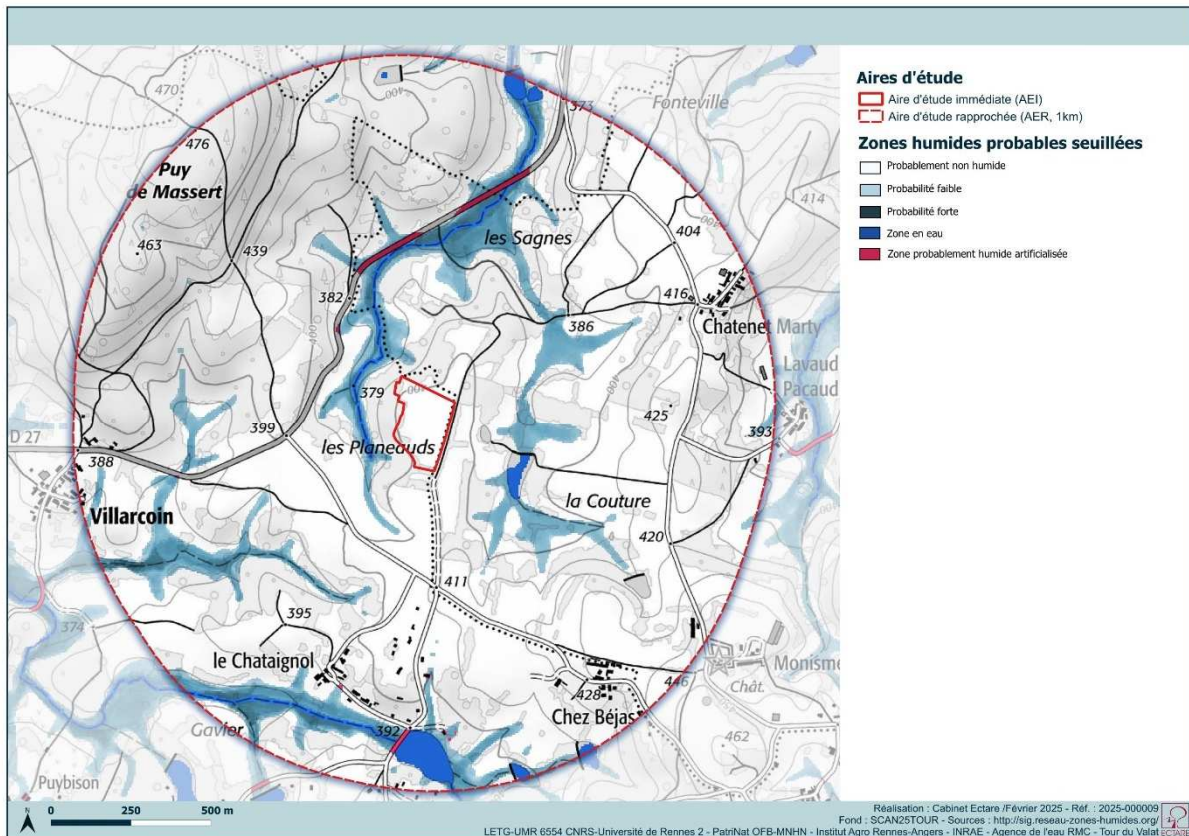
Cette carte est en cours d'actualisation grâce au renouvellement des méthodes de modélisation et l'utilisation de nouvelles données de télédétection. Ces données de télédétection sont calibrées par des données de terrain tels que des sondages pédologiques et des relevés floristiques.

En 2023, deux nouvelles cartes ont ainsi été produites, accessibles sur la plateforme du réseau partenarial des données sur les zones humides.:

- Une carte de pré-localisation des milieux humides réactualisée, plus précise, qui modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié mais aussi d'autres types de zones humides (les milieux aquatiques et tous les sols de la classe GEPPA IV (apparition des traces d'hydromorphie avant 50 cm de profondeur)).
- Une carte de pré-localisation des zones humides, qui modélise les potentielles zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Il est important de noter que ces outils techniques de connaissance ne se substituent pas « aux porteurs à connaissance » des inventaires de zones humides et n'ont pas de valeur réglementaire.

D'après cette modélisation, le périmètre d'étude n'est pas recoupé par des secteurs à forte probabilité de zones humides. Des zones humides probables sont toutefois identifiées sur la frange Ouest des terrains, à la faveur du vallon du ruisseau des Grands Magneux.

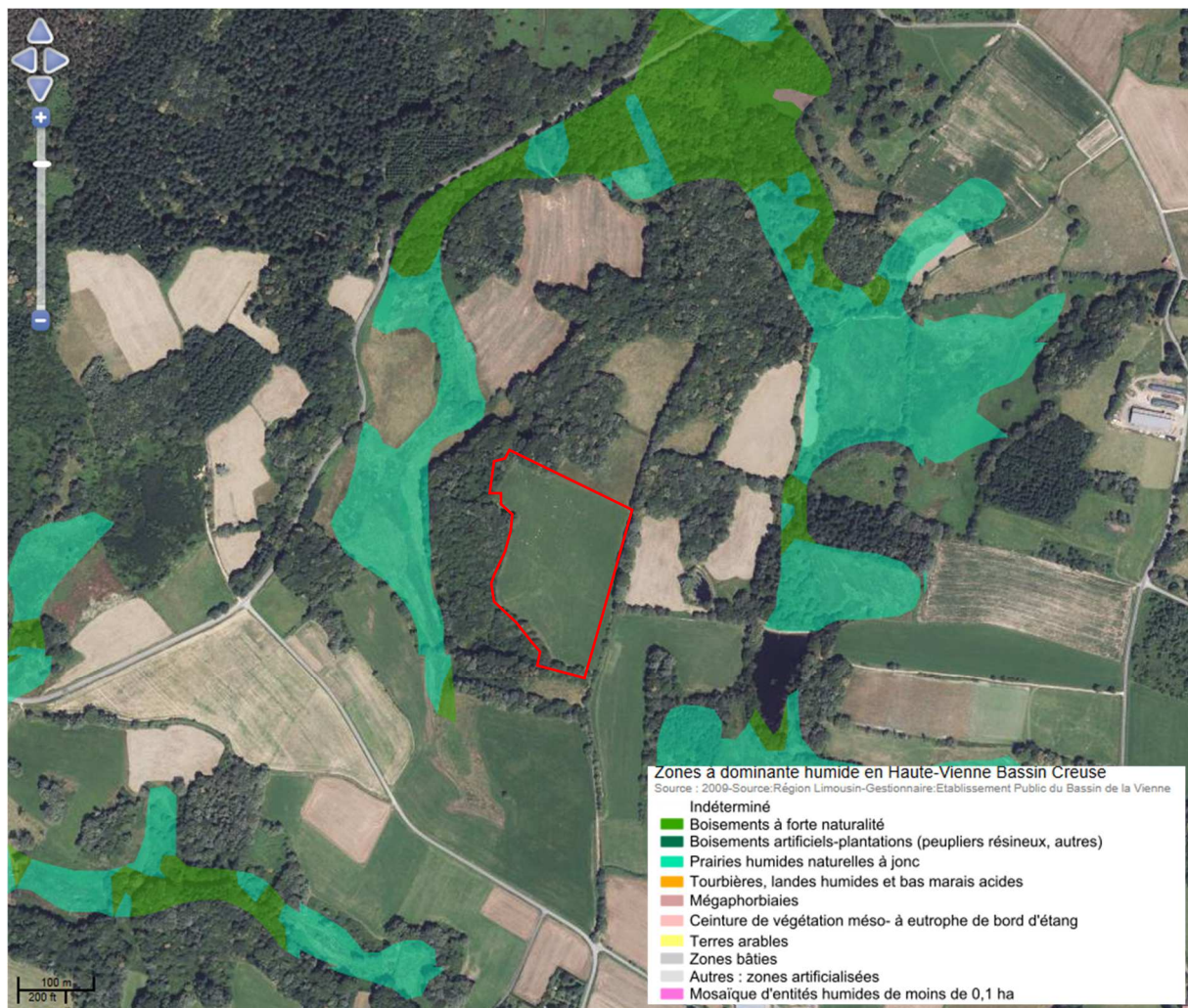


Carte 6 : Situation des terrains étudiés vis-à-vis des zones humides potentielles définies par l'INRA et AGROCAMPUS OUEST (2023)

3.2.1.2 Caractérisation des zones humides à l'échelle du bassin de la Vienne

Afin de repérer les zones potentiellement humides (patrimoniales et banales) à l'échelle du bassin versant de la Vienne, l'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne a fait réaliser un inventaire et une caractérisation des zones à dominante humide pour le compte de l'ex-Région Limousin. Cet inventaire, résultant d'une analyse de diverses données (topographie, géologie, pédologie...) et de photo-interprétation d'orthophotoplans, a permis de cartographier à l'échelle 1/25 000ème des zones humides supérieures à 1000 m².

D'après les données disponibles, le site n'est pas concerné par des zones humides pré-identifiées. Ces dernières sont toutefois présentes sur la frange Ouest du site, au niveau de la vallée du ruisseau des Grands Magneux.



Carte 7 : Cartographie des zones humides potentielles de l'EPTB Vienne

3.2.2 Premières analyses de terrain

La campagne écologique de terrain réalisée dans le cadre du pré-diagnostic, bien que non effectuée en période optimale d'observation de la flore, n'a pas permis de mettre en évidence de zones humides sur le critère « végétation ».

CONCLUSIONS DES ENJEUX VIS-À-VIS DES ZONES HUMIDES

Conformément à l'analyse bibliographique, la première visite de terrain a permis d'exclure la présence de zones humides sur le critère « végétation ». Des sondages pédologiques seront toutefois à mettre en œuvre dans l'optique d'appréhender le rattachement possible des prairies concernées à des zones humides sur le critère « sol ».

3.3 LA FLORE

3.3.1 Données bibliographiques

L'analyse des données bibliographiques disponibles sur la commune de Lavaufanche (base de données de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine, mailles de 5 km) indique que plusieurs espèces floristiques à enjeu sont recensées sur la maille concernées par l'aire d'étude (E0570N6552).

On y recense notamment 3 espèces protégées au niveau régional (*Agrostemma githago*, *Legousia speculum-veneris*, *Sibthorpia europaea*), 1 espèce protégée en Haute-Vienne (*Asplenium scolopendrium*), et 5 espèces considérées comme menacées en Limousin :

Espèce	Protection européenne	Protection nationale	Protection régionale/départementale	Liste Rouge Régionale	Déterminante ZNIEFF
Adénocarpe à feuilles pliées (<i>Adenocarpus complicatus</i>)	-	-	-	NT	X
Nielle des blés (<i>Agrostemma githago</i>)	-	-	X (PR)	EN	X
Flouve aristée (<i>Anthoxanthum aristatum</i>)	-	-	-	NT	X
Arnoséride naine (<i>Arnoseris minima</i>)	-	-	-	NT	X
Scolopendre (<i>Asplenium scolopendrium</i>)	-	-	X (PD)	LC	-
Crassule fausse-mousse (<i>Crassula tillaea</i>)	-	-	-	EN	X
Bleuet (<i>Cyanus segetum</i>)	-	-	-	NT	-
Doronic d'Autriche (<i>Doronicum austriacum</i>)	-	-	-	LC	X
Gesse sans vrille (<i>Lathyrus aphaca</i>)	-	-	-	NT	-
Miroir de Vénus (<i>Legousia speculum-veneris</i>)	-	-	X (PR)	EN	X
Myriophylle à feuilles alternes (<i>Myriophyllum alterniflorum</i>)	-	-	-	LC	X
Odontite printanière (<i>Odontites vernus subsp. vernus</i>)	-	-	-	VU	X
Gypsophile des murailles (<i>Psammophiliella muralis</i>)	-	-	-	LC	X
Poirier en cœur (<i>Pyrus cordata</i>)	-	-	-	DD	X

Espèce	Protection européenne	Protection nationale	Protection régionale/ départementale	Liste Rouge Régionale	Déterminante ZNIEFF
Saule à oreillettes (<i>Salix aurita</i>)	-	-	-	LC	X
Sibthorpie d'Europe (<i>Sibthorpia europaea</i>)	-	-	X (PR)	VU	X

RE = Éteint à l'échelle régionale CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée
LC = Préoccupation mineure

Les enjeux floristiques mis en évidence par l'analyse des données bibliographiques locales portent sur plusieurs typologies de végétation :

- Espèces messicoles et/ou annuelles silicoles (*Arnoseris minima*, *Agrostemma githago*, *Anthoxantum aristatum*, *Cyanus segetum*, *Legousia speculum-veneris*, *Psammophiliella muralis*, *Odontites vernus*, *Crassula tillaea*)
- Landes et fourrés acidiphiles (*Adenocarpus complicatus*, *Pyrus cordata*)
- Prairies humides et fourrés marécageux (*Salix aurita*, *Doronicum austriacum*, *Sibthorpia europaea*).

3.3.2 Première approche de terrain et analyse des potentialités d'accueil pour la flore patrimoniale.

La première campagne de terrain, menée en dehors de la période de floraison, n'a pas permis de recenser d'espèces végétales à enjeu patrimonial et/ou réglementaire.

L'AEI est principalement occupée par une parcelle de prairie mésophiles et des lisières arborescentes, les probabilités de présence des différentes espèces protégées et/ou patrimoniales citées localement apparaissent très limitées.

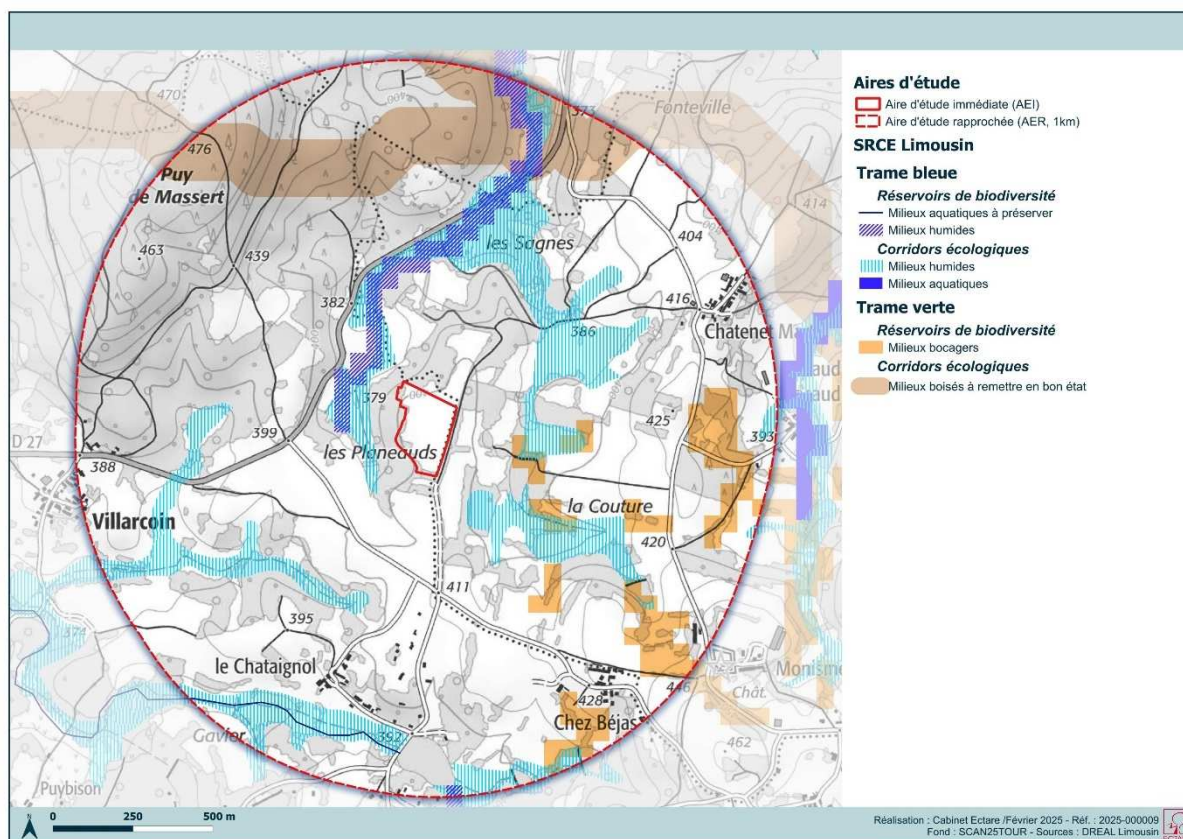
CONCLUSIONS DES ENJEUX VIS-À-VIS DE LA FLORE

Compte tenu de l'analyse des données bibliographiques et de notre première approche de terrain, les enjeux potentiels de l'AEI en termes floristiques peuvent être évalués comme « faibles ».

4 LA TRAME VERTE ET BLEUE

Une analyse de la cartographie du SRCE Limousin dans le secteur du projet nous indique que **l'Aire d'Etude Immédiate n'est concernée par aucun réservoir de biodiversité ou corridor écologique.**

La vallée du ruisseau des Grands magneux, qui s'écoule en marge Ouest des terrains étudiés, constitue toutefois un **réservoir de biodiversité et un corridor écologique de la sous-trame des « Milieux humides ».**



Carte 8 : Situation de l'AEI par rapport aux zonages du SRCE Limousin

5 LA FAUNE

5.1 HERPÉTOFAUNE

5.1.1 Amphibiens

5.1.1.1 Analyse des données bibliographiques

Les données bibliographiques disponibles sur la commune de Saint-Pardoux-le-Lac, concernée par la zone d'étude (Faune Limousin Mailles E056N654 et E056N655, INPN, Fauna), font état de la présence de **10 espèces d'Amphibiens** :

Espèce	Statuts de protection/patrimonialité
Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>)	Annexe IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2)
Crapaud calamite (<i>Epidalea calamita</i>)	Annexe IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2) Déterminante ZNIEFF
Crapaud commun ou épineux (<i>Bufo bufo / spinosus</i>)	Protection nationale (A3)
Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)	Annexe IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2)
Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)	Protection nationale (A4)
Grenouille verte indéterminée (<i>Pelophylax sp.</i>)	« Quasiment menacé » LRN
Rainette arboricole (<i>Hyla arborea</i>)	Annexe IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2) « Quasiment menacée » LRN Déterminante ZNIEFF
Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>)	Protection nationale (A3)
Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i>)	Annexe IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2) « Quasiment menacé » LRN Déterminante ZNIEFF
Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>)	Protection nationale (A3)

Le territoire présente un cortège d'espèces d'amphibiens relativement diversifié avec la présence de **cinq** espèces inscrites à l'**annexe IV de la Directive « Habitats »**, l'alyte accoucheur, la grenouille agile, le crapaud calamite, la rainette arboricole et le triton marbré, ces 3 dernières espèces étant également **déterminantes ZNIEFF et « quasiment-menacées »** à l'échelle nationale et/ou régionale.

5.1.1.2 Première approche de terrain

Aucune espèce d'amphibien ni indice de reproduction (pontes ou larves) n'a été relevé lors de cette campagne

5.1.1.3 Évaluation des capacités d'accueil du site

L'aire d'étude est une prairie de fauche bordée par des boisements mixtes et des fourrés ainsi qu'une haie mature à l'Est. Aucun milieu aquatique, temporaire ou permanent n'a été relevé à l'exception de quelques ornières de faibles profondeurs sur le chemin d'accès et qui pourrait éventuellement permettre la reproduction de la **salamandre tachetée**, bien qu'aucune larve n'ait été observée.

Cependant, plusieurs milieux aquatiques sont présents à proximité de l'AEI et des espèces comme le triton palmé, la grenouille agile ou le crapaud commun pourraient être observées en phase de transit ou en hibernation au niveau du boisement ou de la haie.

Compte tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe faunistique représente un enjeu potentiellement faible à nul pour la zone d'étude.

5.1.2 Reptiles

5.1.2.1 Analyse des données bibliographiques

Les données bibliographiques disponibles sur la commune de Saint-Pardoux-le-Lac, concernée par la zone d'étude (Faune Limousin Mailles E056N654 et E056N655, INPN, Fauna), font état de la présence de **7 espèces de Reptiles** :

Espèce	Statuts de protection/patrimonialité
Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>)	Annexe IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2) Déterminante ZNIEFF
Couleuvre à collier helvétique (<i>Natrix helvetica</i>)	Protection nationale (A2)
Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>)	Annexe IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2)
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Annexe IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2)
Lézard vert (<i>Lacerta bilineata</i>)	Annexe IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2)
Lézard vivipare (<i>Zootoca vivipara</i>)	Protection nationale (A3) Déterminante ZNIEFF
Orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>)	Protection nationale (A3)
Vipère aspic (<i>Vipera aspis</i>)	Protection nationale (A2) Déterminante ZNIEFF

La bibliographie fait mention d'un cortège relativement diversifié, associé à des milieux variés (pelouses et landes sèches, zones humides, lisières et milieux anthropiques) et dont toutes les espèces sont **strictement protégées**. Parmi elles, la couleuvre verte et jaune, le lézard

des murailles, le lézard vert et la coronelle lisse sont inscrits à l'**Annexe IV**. Cette dernière, ainsi que le lézard vivipare et la vipère aspic, sont également **déterminants ZNIEFF**.

5.1.2.2 Première approche de terrain

Cette campagne de pré-diagnostic, menée mi-février 2025 et sous des conditions météorologiques peu favorables (températures de 0 à 5°C et une météo couverte), n'a pas permis de recenser de Reptiles.

5.1.2.3 Evaluation des capacités d'accueil du site pour les reptiles

Bien qu'aucune espèce n'ait été observée, la présence en périphérie d'AEI de lisières forestières et de fourrés, de zones à la végétation herbacée haute, d'une haie et d'un muret en pierres sèches sont favorable à plusieurs espèces considérées comme communes tel que le lézard des murailles, l'orvet fragile, la couleuvre verte et jaune, dans une moindre mesure le lézard vert ou encore la couleuvre helvétique qui, de part la proximité de l'étang à l'est, pourrait être observé en transit.



Habitats propices au développement des Reptiles

Compte tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe faunistique représente un enjeu potentiellement modéré pour la zone d'étude. Ces enjeux potentiels concernent notamment les zones de lisières et haies encadrant la parcelle de prairie.

5.2 MAMMIFÈRES

5.2.1 Mammifères terrestres

5.2.1.1 Analyse des données bibliographiques

Les données bibliographiques disponibles sur la commune de Saint-Pardoux-le-Lac Cressat, concernée par la zone d'étude (Faune Limousin Mailles E056N654 et E056N655, INPN, Fauna), font état de la présence de **10 espèces protégées et/ou patrimoniales de mammifères « terrestres »** :

Nom vernaculaire (<i>Nom latin</i>)	Statuts de protection/patrimonialité
Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>)	Protection nationale (A2) « Quasiment menacé » LRN Déterminant ZNIEFF
Castor d'Eurasie (<i>Castor fiber</i>)	Annexes II et IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2) Déterminante ZNIEFF
Chat sylvestre (<i>Felis silvestris</i>)	Protection nationale (A2) Annexe IV Directive habitats Déterminant ZNIEFF
Écureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	Protection nationale (A2)
Genette commune (<i>Genetta genetta</i>)	Protection nationale (A2) Déterminant ZNIEFF
Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)	Protection nationale (A2)
Lapin de Garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>)	« Quasiment menacé » LRN
Lérot (<i>Eliomys quercinus</i>)	« Quasiment menacé » LR Europe et monde
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	Protection nationale (A2) Annexes II et IV Directive « Habitats » Déterminant ZNIEFF
Putois d'Europe (<i>Mustela putorius</i>)	Annexe V Directive Habitats « Quasiment menacé » LRN

Ces taxons sont associés à **3 grands types de milieux** :

Les **milieux forestiers**, comprenant l'écureuil roux, la genette commune et le chat sylvestre, tous les trois protégés au niveau national, ce dernier étant également inscrit à l'**Annexe IV de la Directive « Habitat » et déterminant ZNIEFF**. Ces espèces sont également étroitement liées aux milieux bocagers, utilisant les haies et milieux plus ouverts en transit ou en alimentation.

Ces milieux **bocagers**, alternant prairies, haies, lisières, fourrés et zones humides regroupent 6 des 10 espèces mentionnées dans la bibliographie : Le lapin de garenne, « **quasiment menacé** » en France et qui occupe les prairies et les friches au sol meubles pour s'alimenter et se reproduire ; les haies et les lisières de boisements et de fourrés, utilisés par le hérisson d'Europe (**protégé au niveau national**) et le lérot (« **quasiment menacé** » **au niveau européen et mondiale**) ; le putois d'Europe qui bien que possédant une certaine capacité d'adaptation reste fortement lié aux zones humides et aux milieux aquatiques et qui est inscrit

à l'Annexe IV de la Directive habitat en plus d'être « **quasiment menacé** » au niveau **national**, et enfin, le campagnol amphibie, inféodé aux prairies humides, notamment en contexte bocager.

Le castor et la loutre d'Europe sont des mammifères semi-aquatiques. Le premier occupe les rivières calmes, de taille moyenne, à la ripisylves développée, tandis que la 2nde colonise les rivières et les milieux aquatiques associés de moindre taille. Ils sont tous deux **protégés en France, inscrit aux annexes II et IV de la Directive « Habitat » et déterminants « ZNIEFF »**

5.2.1.2 Première approche de terrain

Deux espèces de mammifères ont été détecté : le blaireau, dont de nombreux terriers ont été relevés dans le boisement, et des crottes de canidés, très probablement du renard roux. Il s'agit d'espèces très communes, occupant une large gammes de milieux et ne aucun intérêt patrimonial.



Blaireautière située dans le boisement au sud-ouest de l'AEI (hors site/limite de site)

5.2.1.3 Evaluation des capacités d'accueil du site pour les mammifères terrestres

L'aire d'étude est une prairie fauchée de quelques hectares et, en l'absence de milieux humides/aquatiques ou de véritables formations arbustives/arborescentes, apparait comme particulièrement peu intéressant pour ce groupe. Ainsi, à l'exception de la grande faune des systèmes agro-forestiers (sanglier, renard roux, chevreuil, cerf élaphe, blaireau, fouine...), la seule espèce ayant une véritable chance d'être contactée est le hérisson d'Europe, qui est susceptible de fréquenter les lisières forestières en phase d'alimentation.

Compte tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe faunistique représente un enjeu potentiellement très faible à faible pour la zone d'étude.

5.2.1 Chiroptères

5.2.1.1 Analyse des données bibliographiques

Les données bibliographiques disponibles sur la commune de Saint-Pardoux-le-Lac, concernée par la zone d'étude (Faune Limousin Mailles E056N654 et E056N655, INPN, Fauna), font état de la présence connue de **13 espèces de chiroptères** :

Nom vernaculaire (<i>Nom latin</i>)	Statuts de protection/patrimonialité
Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Annexes II et IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2) Déterminante ZNIEFF
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Annexes II et IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2) Déterminante ZNIEFF
Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	Annexes II et IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2) Déterminante ZNIEFF
Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>)	Annexe IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2) Déterminante ZNIEFF
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Annexes II et IV Directive « Habitats » Protection nationale Déterminante ZNIEFF
Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>)	Annexes II et IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2) « Quasiment menacé » LRN Déterminante ZNIEFF
Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	Annexe IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2)
Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>)	Annexe IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2) « Vulnérable » LRN Déterminante ZNIEFF
Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)	Annexe IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2)
Petit murin (<i>Myotis blythii</i>)	Annexes II et IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2) « Quasiment menacé » LRN Déterminante ZNIEFF
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Annexes II et IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2) Déterminante ZNIEFF
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Annexe IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2) « Quasiment menacée » LRN
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>)	Annexe IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2)
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	Annexe IV Directive « Habitats » Protection nationale (A2) « Quasiment menacée » LRN

Les espèces contactées sur la commune sont associées à 2 grands types de milieux :

La Barbastelle d'Europe, le grand murin, le murin à oreille échancrée et le murin de Bechstein sont des espèces typiquement **forestières**, fréquentant les boisements plus ou moins matures pour leur alimentation et pour certains, leur reproduction et leur hibernation. Toutes sont inscrites aux **Annexes II et IV de la Directive « Habitat » et déterminantes ZNIEFF**. Le murin de Bechstein étant également « **quasiment menacé** » au niveau national.

La noctule commune, l'oreille gris, le petit murin, la pipistrelle commune, la pipistrelle de Kuhl et la sérotine commune sont plus **ubiquistes**, fréquentant les milieux alternant les espaces **ouverts et plus fermés**, souvent anthropiques comme les jardins, les parcs, les villages et les plaines cultivées. Toutes ces espèces sont inscrites à **l'Annexe IV de la Directive « Habitat »** (et annexe II pour le petit murin). La sérotine commune, la pipistrelle commune et le petit murin sont « **quasiment menacés** » à l'échelle nationale et la noctule commune est « **Vulnérable** », en plus d'être déterminante « **ZNIEFF** ».

Le petit et le grand rhinolophe, sont tous deux inscrits aux **Annexes II et IV de la Directive « Habitat »**, en plus d'être **déterminants ZNIEFF**, le premier étant également « **quasiment menacé** » au niveau national.

Toutes les espèces citées sont strictement protégées en France.

5.2.1.2 Première approche de terrain

En limite externe Est de l'AEI, une haie de quelques dizaines de mètres présentent plusieurs arbres matures, dont certains comportent des fissures et des trous de pics, gîtes potentiels pour plusieurs espèces, comme la Barbastelle d'Europe



Arbres matures présentant des gîtes potentiels pour les chiroptères



Carte 9 : Cartographie des arbres remarquables ou à cavités relevés dans le cadre de la première visite de terrain

5.2.1.3 Evaluation des capacités d'accueil du site pour les chiroptères

Concernant les chiroptères, la capacité d'accueil de l'AEI apparaît relativement faible, à l'exception de la haie à l'Est, comprenant plusieurs arbres matures avec des cavités susceptibles d'accueillir des gîtes pour certaines espèces arboricoles.

Les zones de lisières forestières encadrant le site à l'ouest et au Sud sont également susceptibles de constituer des zones de chasse préférentielles pour un large éventail d'espèces.

Compte tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe faunistique représente un enjeu potentiellement « faible » à « modéré » pour la zone d'étude.

5.3 AVIFAUNE

5.3.1 Analyse des données bibliographiques

Les données bibliographiques disponibles sur la commune de Saint-Pardoux-le-Lac, concernée par la zone d'étude (Faune Limousin Mailles E056N654 et E056N655, INPN,

Fauna), font état de la présence **de 38 espèces patrimoniales** d'oiseaux dont 1/3 ont un **statut « nicheur certain »**.

Espèce	Statut de protection/patrimonialité
Nicheur certain	
Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)	« Quasiment menacé » LRN
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	Protection nationale « Vulnérable » LRN Déterminante ZNIEFF
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	Protection nationale « Vulnérable » LRN et LRR
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	Protection nationale (A3) Annexe I Directive Oiseaux Déterminant ZNIEFF
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Protection nationale (A3) « Quasiment menacé » LRN
Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)	Protection nationale (A3) « Quasiment menacé » LRN / « Vulnérable » LRR
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	Protection nationale (A3) « Quasiment menacé » LRN
Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>)	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRN
Martinet noir (<i>Apus apus</i>)	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Protection nationale (A3) Annexe I Directive « Oiseaux »
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Annexe I Directive « Oiseaux » Protection nationale (A3) « Quasiment menacé » LRN
Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)	Protection nationale (A3) « Quasiment menacé » LRN
Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)	« Vulnérable » LRN et LRR Déterminante ZNIEFF
Nicheur probable	
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Annexe I Directive « Oiseaux » Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRR
Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>)	Protection nationale « En danger » LRR
Bondrée apivore (<i>Pernis apivorus</i>)	Protection nationale (A3) Annexe I Directive « Oiseaux »
Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)	Protection nationale « Vulnérable » LRN Déterminante ZNIEFF
Cisticole des joncs (<i>Cisticola juncidis</i>)	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRN

Espèce	Statut de protection/patrimonialité
	Déterminant ZNIEFF
Effraie des clochers (<i>Tyto alba</i>)	Protection nationale « Quasiment menacé » LRR
Martin pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	Annexe I Directive « Oiseaux » Protection nationale « Vulnérable » LRN / « Quasiment menacé » LRR Déterminante ZNIEFF
Œdicnème criard (<i>Burhinus oedicnemus</i>)	Protection nationale (A3) Annexe I Directive Oiseaux « En danger » LRR Déterminant ZNIEFF
Pic mar (<i>Dendrocopos medius</i>)	Annexe I Directive « Oiseaux » Protection nationale
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	Annexe I Directive « Oiseaux » Protection nationale Déterminante ZNIEFF
Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>)	Protection nationale « Vulnérable » LRN
Nicheur possible	
Cincle plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>)	Protection nationale « Vulnérable » LRR Déterminante ZNIEFF
Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>)	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN Déterminante ZNIEFF (87)
Foulque macroule (<i>Fulica atra</i>)	« Vulnérable » LRR Déterminante ZNIEFF
Gallinule poule d'eau (<i>Gallinula chloropus</i>)	« Quasiment menacé » LRR
Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	Protection nationale (A3) « Quasiment menacé » LRN
Grand corbeau (<i>Corvus corax</i>)	Protection nationale « Vulnérable » LRR Déterminante ZNIEFF
Hibou moyen duc (<i>Asio otus</i>)	Protection nationale « Vulnérable » LRR Déterminante ZNIEFF
Phragmite des joncs (<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>)	Protection nationale « En danger critique » LRR Déterminante ZNIEFF
Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>)	Protection nationale « Vulnérable » LRN Déterminante ZNIEFF
Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>)	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN / « Vulnérable » LRR Déterminante ZNIEFF

Espèce	Statut de protection/patrimonialité
Pouillot siffleur (<i>Phylloscopus sibilatrix</i>)	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN Déterminante ZNIEFF
Roitelet huppé (<i>Regulus regulus</i>)	Protection nationale « Quasiment menacé » LRN / « Vulnérable » LRR
Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	Protection nationale (A3) « Vulnérable » LRN / « En danger » LRR
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Protection nationale (A3) « En danger » LRR Déterminant ZNIEFF

Le territoire étudié apparaît relativement riche avec près de **40 espèces** considérées comme nicheuses possibles ou certaines. Celles-ci se répartissent principalement en 3 grands cortèges :

- Le cortège **forestier** au sens large, réunissant des espèces associées aux boisements résineux, mixtes ou aux parcelles de feuillus mûres,
- un cortège des **milieux semi-ouverts** bocagers
- un dernier associé aux zones humides, aux milieux aquatiques et à la végétation riveraine.

Parmi ces espèces, l'engoulevent d'Europe, la pie-grièche écorcheur, le milan noir, l'alouette lulu, la bondrée apivore, le martin-pêcheur, l'œdicnème criard, le pic mar et le pic noir sont inscrits à l'**Annexe I de la Directive « Oiseaux »** et 22 ont un statut allant de « **vulnérable** » à en « **danger critique** » au niveau national ou régional.

5.3.2 Première approche de terrain

Les inventaires de terrain, non menés en période de nidification, ont permis de recenser **16 espèces d'oiseaux**. Parmi ces dernières, il est à noter la présence de :

- l'**alouette lulu**, inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et considérée comme « Vulnérable » en Limousin,
- du **faucon crécerelle**, « Quasiment menacé » à l'échelle nationale, mais ayant que très peu de chance de nicher sur l'air d'étude,
- du **pic noir**, inscrit à l'Annexe 1 de la Directive « Oiseaux » et déterminant ZNIEFF, mais entendu uniquement hors site et dont aucun milieu n'est favorable à nidification sur l'AEI (espèce forestière).

Parmi ces dernières, seule l'alouette lulu semble pouvoir nicher au sein des prairies du site constituant des habitats de reproduction favorables à cette espèce nichant au sol, notamment en contexte bocager.



Habitat favorable à la nidification de l'alouette lulu sur l'aire d'étude

Espèce	Directive « Oiseaux »	Protection nationale	LRN	LRR	DZ	Utilisation de l'AEI
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Annexe I	A3	LC	VU	-	Stationnement hivernage/ alimentation
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	-	A3	LC	NT	-	Stationnement/ alimentation
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	Annexe I	A3	LC	LC	X	Stationnement/ alimentation

Statut des espèces citées et abréviations

Directive Oiseaux

A1 = Annexe 1 de la Directive Habitats : regroupe des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciales (ZPS)

Protection nationale – Arrêté du 29 octobre 2009

A3 = Article 3 : interdiction de destruction des individus et de leurs habitats

Liste Rouge Nationale et Régionale des espèces menacées

CR = en Danger critique EN = en Danger VU = Vulnérable NT = Quasi menacée LC = Préoccupation mineure NA = Non Applicable

5.3.3 Évaluation des capacités d'accueil du site pour l'avifaune

A l'image des autres taxons évoqués précédemment, la capacité d'accueil de l'AEI s'avère relativement faible, en raison de sa surface et de l'absence de milieu arbustif ou arborescent autres que les lisières forestières et la haie arborescente. Ces milieux, en lien avec la prairie de fauche, pourrait toutefois permettre la reproduction et l'alimentation de quelques espèces associés aux milieux semi-ouverts et aux prairies.

L'alouette des champs, l'alouette lulu et la cisticole des joncs ont de bonnes chances de nicher aux sols et dans la végétation herbacée haute de la prairie de fauche, tandis que le **chardonneret élégant, le verdier d'Europe, la tourterelle des bois** sont susceptibles de se reproduire dans la strate haute de la haie.

En raison de la taille réduite de l'AEI, ces populations sont toutefois sans doute faibles (de l'ordre de quelques individus de chaque espèce au maximum).

Compte tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe faunistique représente un enjeu potentiellement modéré pour la zone d'étude.

5.4 INSECTES

5.4.1 Analyse des données bibliographiques

Les données bibliographiques disponibles sur la commune de Saint-Pardoux-le-Lac, concernée par la zone d'étude (Faune Limousin Mailles E056N654 et E056N655, INPN, Fauna), font état de la présence de **4** espèces de lépidoptères, **6** espèces d'odonates et **5** espèces d'orthoptères patrimoniaux.

Nom vernaculaire (Nom latin)	Statuts de protection/patrimonialité
Lépidoptères	
Azuré des Cytises (<i>Glaucopsyche alexis</i>)	Déterminante ZNIEFF
Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>)	Annexe II Directive « Habitats » Plan national d'Actions (espèce prioritaire) Protection nationale (A3)
Faune (<i>Hipparchia statilinus</i>)	Déterminante ZNIEFF
Petit collier argenté (<i>Boloria selene</i>)	« Quasiment menacé » LRN
Odonates	
Aesche affine (<i>Aeschna affinis</i>)	« Quasiment menacé » LRR Déterminante ZNIEFF
Aesche mixte (<i>Aeshna mixta</i>)	Déterminant ZNIEFF
Aesche paisible (<i>Boyeria irene</i>)	« Quasiment menacé » LRR
Agrion orangé (<i>Platycnemis acutipennis</i>)	Déterminante ZNIEFF
Cordulie arctique (<i>Somatochlora arctica</i>)	« Quasiment menacé » LRN et LRR Espèce prioritaire PNA Déterminante ZNIEFF
Cordulie à tâches jaunes (<i>Somatochlora flavomaculata</i>)	« Quasiment menacé » LRR Déterminante ZNIEFF
Orthoptères	
Courtillière commune (<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>)	« Menacé » Domaine Némoral
Criquet des Ajoncs (<i>Chorthippus binotatus binotatus</i>)	« Menacé » LRN « Proche de l'extinction » Domaines Némoral Déterminante ZNIEFF
Criquet ensanglanté (<i>Stetophyma grossum</i>)	A surveiller, Domaine « Némoral »
Sténobothre nain (<i>Stenobothrus stigmaticus</i>)	« Menacé » Domaine Némoral
Grillon des marais (<i>Pteronemobius heydenii</i>)	« Menacé » Domaine Némoral

La commune de Saint-Pardoux-le-Lac compte un cortège entomologique relativement diversifié.

Concernant les lépidoptères, le faune (**déterminant ZNIEFF**), et dans une moindre mesure, l'azuré des cytises (**déterminant ZNIEFF également**) et le damier de la succise (**protégé au niveau national, inscrit à l'annexe II Directive « Habitat » et faisant l'objet d'un PNA**), sont associés aux prairies sèches et aux pelouses en contexte semi-ouvert, bien que ce dernier se rencontre fréquemment dans des milieux bien plus humides tels que les prairies tourbeuses et para tourbeuses. Le petit collier argenté, lui, est « **quasiment menacé** » et se retrouve presque exclusivement dans les zones humides, et les lisières des boisements riverains aux tourbières. Pour ce qui est des odonates, ces insectes sont dépendants des milieux aquatiques pour leur reproduction et leur développement au stade larvaire. L'aeshne mixte, l'aeshne affine et la cordulie à taches jaunes fréquentent les eaux calmes et stagnantes, plus ou moins eutrophisées. Toutes sont **déterminantes « ZNIEFF »** et, le 2^{ème} et 3^{ème} étant également « **quasiment menacé** » au niveau régional ; La cordulie arctique, « **quasiment menacée** » **LRR et LRN** et compris dans le **PNA odonate**, est inféodée aux milieux tourbeux. Enfin l'Aeshne paisible et l'agrion orangé sont associés aux eaux courantes.

A l'exception du sténobrothre nain et du criquet des ajoncs, qui colonisent essentiellement les pelouses et landes acidiphiles, les autres espèces sont associées aux prairies humides, mésohygrophiles à hygrophiles.

5.4.2 Première approche de terrain

La première campagne d'investigation a été réalisée en février, le matin, par temps couvert avec des températures relativement faibles (inférieures à 10°C), ces conditions, particulièrement inadaptées à l'observation de l'entomofaune n'a pas permis de relever la présence d'espèce, même commune, aussi bien en lépidoptères, odonates ou orthoptères.

5.4.3 Évaluation des capacités d'accueil du site pour les insectes

La capacité d'accueil de l'AEI vis-à-vis de l'entomofaune semble relativement faible. En l'absence de milieux humides ou aquatiques, la plupart des orthoptères d'intérêt patrimonial évoqués (courtilière commune, criquet des ajoncs, criquet ensanglanté et grillon des marais) ont une probabilité de présence nulle, tandis que les odonates, à défaut d'habitat permettant leur reproduction, ne seront éventuellement présents qu'en **alimentation** et en phase de maturation dans les prairies de fauche.

L'azuré des cytises, le damier de la succise et le faune, de par leurs exigences écologiques, ont une probabilité de présence assez faible.

Compte-tenu des milieux présents, l'AEI accueille sans doute un cortège entomologique composé d'espèces communes et ubiquistes.

Compte tenu des habitats présents et de l'analyse des données bibliographiques, ce groupe faunistique représente un enjeu potentiellement faible pour la zone d'étude.

6 CONCLUSIONS DU PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

La campagne écologique réalisée en période hivernale (février 2025), a permis de **caractériser les habitats naturels en place, de mettre en évidence les premières sensibilités écologiques et d'évaluer les potentialités d'accueil du site pour la faune et la flore patrimoniales sur la base de l'analyse des données bibliographiques locales.**

Cette prospection, couplée à une analyse bibliographique locale, a permis de dégager plusieurs **sensibilités écologiques** :

Thématique	Enjeux pressentis	Commentaires
Zonages naturels	Faible à modéré	Les terrains étudiés ne seront directement recoupés par aucun zonage naturel, mais sont situés à moins de 300m de la ZNIEFF de type 2 « Monts d'Ambazac et vallée de la Couze ». Si les connexions écologiques restent limitées avec les zonages naturels environnement, des interactions sont possibles, notamment pour les Chiroptères (présence de plusieurs ZNIEFF de type 1 associés à la présence de gîtes connus d'importance régionale).
Trames Verte et Bleue	Faible	Le site étudié n'est pas recoupé par aucun élément constitutif du SCRE Limousin. Il s'inscrit toutefois à proximité de la vallée du ruisseau des Grands Magneux, qui constitue un réservoir de biodiversité et un corridor écologique associés à la sous-trame des milieux humides.
Milieux naturels	Faible à modéré	L'essentiel du site est occupée par une prairie mésophile de fauche qui semble relativement artificielle et sans enjeu phytoécologique particulier. Des enjeux plus notables mais ponctuels, concernent certaines franges boisées de la zone d'étude, qui accueillent des chênaies-hêtraies acidiphiles à houx (habitat d'intérêt communautaire).
Flore	Faible	Au regard des milieux naturels en présence, les capacités d'accueil du site pour les espèces patrimoniales citées localement apparaissent limitées.
Zones humides	Très faible à nulle	Aucune zone humide « végétation » ne semble être présente sur le site. Des sondages pédologiques seront à réaliser en parallèle, mais l'analyse bibliographique ne laisse pas présager la présence de zones humides pédologiques.
Herpétofaune	Faible à modéré	Les seuls milieux aquatiques présents sur le site sont des ornières sur le chemin d'accès qui pourraient éventuellement permettre la reproduction de la salamandre tachetée. Les autres espèces d'amphibiens susceptibles d'être observés seront des individus de passage, en migration vers l'étang voisin notamment. Concernant les reptiles, la capacité d'accueil apparaît elle aussi faible du fait du manque d'habitats favorables, les enjeux se limitant

Thématique	Enjeux pressentis	Commentaires
		sans doute à des espèces communes et ubiquistes aux niveau des lisières de boisements et de fourrés à l'Ouest.
Mammifères	Faible à modéré	La faible surface de l'AEI, couplée à l'absence de zone humide limite fortement la capacité d'accueil pour les mammifères. La proximité d'espaces boisés et de haies laissent toutefois présager des enjeux potentiels associés à la présence d'espèces communes mais protégées, comme le hérisson d'Europe.
Avifaune	Modéré	Les enjeux concernant l'avifaune semblent de limité aux prairies mésophiles pour des espèces comme l'alouette lulu, l'alouette des champs et la cisticole des joncs, nichant au sol ou dans la végétation herbacée haute, et à quelques espèces de passereaux susceptibles de nicher dans les strates arborescentes des lisières forestières et de la haie mûre.
Entomofaune	Très faible à nulle	La bibliographie fait mention d'espèces essentiellement inféodées aux zones humides au sens larges et aux milieux thermophiles complètement absent de l'AEI, faisant de ce taxon un enjeu très faible à nulle pour l'AEI